

II. L'analyse sémique ou componentielle

- à la différence du modèle précédent (définition par inclusion), l'analyse sémique ne se place pas sur le terrain de la référence - elle a une visée strictement « linguistique » en développant une approche du sens intra-linguistique et différentielle

- il s'agit d'une conception, selon laquelle le **sens d'un mot dépend de ses relations avec d'autres termes**

- est fondée sur la **notion de valeur** définie par Saussure (*Cours de linguistique générale*, deuxième partie, chap. 4, « La valeur »)

- selon Saussure :

- la langue est un système dont *tous les termes sont solidaires et où la valeur de l'un ne résulte que de la présence simultanée de l'autre*

- les concepts sont purement *différentiels*, définis non pas positivement par leur contenu, mais *négativement* par leur rapport avec les autres termes du système -> leur plus exacte caractéristique est *d'être ce que les autres ne sont pas*

- qu'on prenne le signifié ou le signifiant, la langue ne comporte ni des idées ni des sons qui préexisteraient au système linguistique, mais seulement des *différences conceptuelles* et des *différences phoniques* issues de ce système

- l'analyse sémique s'est développée à la fin des années 1960

- période du structuralisme, les linguistes ont songé à appliquer au sens les méthodes de l'analyse phonologique : ils postulaient l'existence du **principe d'isomorphisme** = une analogie de structure entre le plan de l'expression (les signifiants) et le plan du contenu (les signifiés)

- de la même manière que le phonologue décrit le système (structural) des oppositions phonologiques, le sémanticien est conduit à différencier, au sein d'un ensemble lexical donné, les sens des mots les uns par rapport aux autres en procédant à **l'analyse du signifié en traits distinctifs**

- diverses appellations pour ces traits :

- **sèmes** (de là, le terme *d'analyse sémique*),

- **composants** (en anglais *components*, ce qui explique le terme *d'analyse componentielle*)

- ou **traits sémantiques**

- les dénominations *analyse sémique* et *analyse componentielle* sont équivalentes – seulement leur origine est différente :

- l'analyse sémique – européenne (pratiquée par B. Pottier, A.-J. Greimas, E. Coseriu), -
l'analyse componentielle – américaine (représentée par J.-J. Katz et J.-A. Fodor).

Le modèle phonologique dans l'analyse du sens

- on ne peut comprendre ni les méthodes ni la terminologie de l'analyse sémique, si l'on ne se réfère pas à la phonologie, premier domaine à avoir appliqué et poursuivi la réflexion de Saussure sur la nature différentielle du signifiant
- selon Saussure, ce qui caractérise les phonèmes, c'est le fait qu'ils ne se confondent pas entre eux
- les phonèmes sont avant tout des entités oppositives, relatives et négatives
- la phonologie a ainsi joué un rôle majeur dans l'élaboration des concepts de la linguistique

Rappel des notions utiles :

- pour établir l'inventaire des phonèmes d'une langue donnée, le phonologue a recours à la **commutation** = substitution d'un élément par un autre pour dégager des distinctions pertinentes
 - la confrontation des «**paires minimales** » telles que [pyl] vs [byl] (*pull vs bulle*), [pul] vs [bul] (*poule vs boule*) permet de montrer que /p/ et /b/ sont des phonèmes
 - sans avoir de sens en eux-mêmes, ils sont capables de produire un changement de sens par simple commutation = unités minimales de distinction
- le phonème est défini comme **une somme (un « faisceau ») de traits distinctifs ou pertinents**
- ces traits analysent la substance sonore
- ils ne sont pas susceptibles de réalisation indépendante – mais chaque phonème présente une configuration particulière : il partage un ou plusieurs traits avec les autres phonèmes et se différencie des autres phonèmes par au moins un trait pertinent
- l'analyse est présentée sous forme d'un tableau où :
 - + **indique la présence du trait** et
 - **l'absence de ce trait**
- **exemple** : /p/ et /b/ :

	/p/	/b/
Sonorité	-	+

Labialité	+	+
Occlusion	+	+

- les phonèmes /p/ et /b/ se distinguent par le trait sonorité (vibration des cordes vocales) :

/b/ est sonore (ou voisé), /p/ est sourd (non voisé)

- l'opposition entre certains phonèmes (tels p/b) se manifeste dans certaines positions et peut être **neutralisée dans d'autres** (elle perd de sa pertinence)

- p.ex. devant une consonne non voisée (*absorber* et *aptitude*), l'opposition entre la sourde /p/ et la sonore /b/ ne peut se manifester

=> les traits distinctifs sont alors les traits communs aux deux phonèmes et définissent l'**archiphonème** noté /P/

Les concepts et les méthodes de l'analyse sémique

• Sème et sémème

- la substance sémantique d'un mot est comparable à la substance phonologique d'un phonème (**principe de l'isomorphisme**)

- elle est constituée d'un « faisceau » de traits distinctifs de signification appelés **sèmes**

- le **sémème** est l'ensemble de sèmes caractérisant un mot (ou, dans le cas d'un terme polysémique, une acception d'un mot)

=> le sémème peut être représenté ainsi :

sémème = {sème¹, sème²..., sèmeⁿ}.

- exemple : - le sémème *de femme* est composé des sèmes /humain/, /non mâle/, /adulte/

- il s'oppose au sémème *de fille* comportant les sèmes / humain/, /non mâle/, /non adulte/

- le sème /adulte/ est un trait distinctif dans ce couple de mots.

• Archisémème et archilexème

- l'analyse sémique (dans sa version européenne) s'applique à une série de mots appartenant à un **micro-ensemble lexical**

- cet ensemble de nature **paradigmatique** est composé d'unités lexicales qui partagent une zone commune de signification (cf. *champ sémantique* - il n'y a pas d'intérêt à opposer un *lapin* à une *bouteille*)

- cet ensemble est appelé par B. Pottier *taxème d'expérience* = l'ensemble lexical fonctionne dans une situation socioculturelle donnée

- lorsque l'on compare un ensemble de sémèmes entre eux, l'on peut observer qu'ils ont certaines sèmes en commun => **l'archisémème** désigne l'ensemble des sèmes communs à plusieurs sémèmes - leur intersection :

- par exemple dans le cas des sémèmes de *femme* et de *fille*, /humain/ et /non mâle/

- à cet archisémème ne correspond aucun mot en français

- mais il peut arriver que l'archisémème ait une réalisation lexicale ; dans ce cas, celui-ci prend le nom **d'archilexème** - par exemple *siège*, équivalent lexical du sème /pour s'asseoir/

L'exemple des noms de sièges

- B. Pottier a illustré les méthodes de l'analyse sémique dans sa célèbre analyse de l'ensemble des sièges (« Vers une sémantique moderne », *Travaux de linguistique et de littérature de Strasbourg*, II. 1964, p. 107-137).

- cet exemple est un archétype et ne peut être ignoré :

	s ¹ pour s'asseoir	s ² sur pieds	s ³ pour une personne	s ⁴ avec dossier	s ⁵ avec bras	s ⁶ en matière rigide
chaise	+	+	+	+	-	+
fauteuil	+	+	+	+	+	+
tabouret	+	+	+	-	-	+
canapé	+	+	-	(+)	(+)	+
pouf	+	-	+	-	-	-

À l'aide de six sèmes, B. Pottier oppose les sémèmes des cinq mots choisis. Chaque mot a un contenu sémantique différent (porté sur la ligne horizontale).

Sémème de *chaise* = {s¹, s², s³, s⁴, s⁶}

Sémème de *fauteuil* = {s¹, s², s³, s⁴, s⁵, s⁶}

Sémème de *canapé* = {s¹, s², s⁶} avec parfois s⁴ et s⁵, de là le signe (+).

- si l'on ajoute s⁵ au sémème de *chaise*, on aboutit au sémème de *fauteuil*

- la différenciation entre les différents sémèmes étant réalisée, l'analyse sémique a atteint son objectif

- si l'on ajoutait à l'ensemble lexical un autre mot, soit par exemple *chaise longue*, il faudrait

modifier la grille, ajouter d'autres sèmes (par exemple, sème s⁷ /pliable/), voire réorganiser, en fonction de cet ajout, d'autres oppositions.

- **l'archiséme** de cet ensemble est constitué du sème s¹ /pour s'asseoir/

- *siège* est **l'archilexème** qui lui correspond

- les sèmes sont des **composants sémantiques** -> il est nécessaire d'utiliser les signes démarcatifs (guillemets, crochets, barres obliques) :

humain représente le mot

« humain » représente le signifié du mot

/humain/ représente le sème

- contrairement au domaine phonologique ou grammatical, il n'y a pas de métalangue sémantique « toute prête » - elle est à formuler à chaque analyse

- pour montrer l'écart par rapport au langage naturel, les linguistes choisissent, en règle générale, une formulation abstraite :

p.ex. /sphéroidité/ pour décrire le sémème de *tête* plutôt que de /forme ronde/

- par définition, un sème n'est pas un trait référentiel – il s'agit d'un **trait différentiel de contenu** au sein d'un ensemble donné

- l'analyse sémique a suscité de nombreuses critiques – malgré tout, la grille proposée par B. Pottier vaut pour ses fondements méthodologiques

Les sèmes

- selon le parallélisme avec le modèle phonologique, les sèmes devraient être universels, en nombre fini et « minimaux » - ceci est utopique

- à l'exception de certains sèmes tels /animé/, /mâle/, les sèmes sont propres à une langue donnée car ils sont définis par des rapports entre sémèmes qui dépendent des structures lexicales de chaque langue particulière = non universels

- on ne peut pas les réduire à un petit nombre et ils ne sont pas des unités minimales :

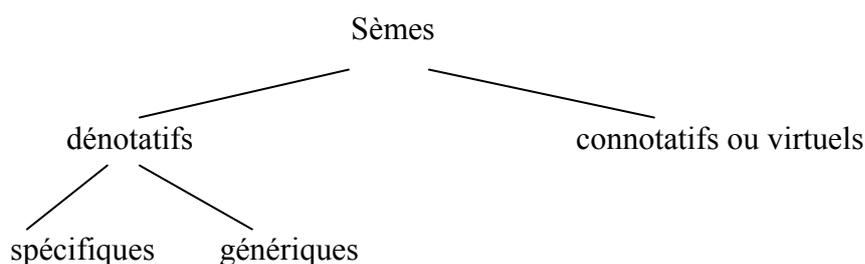
- p.ex. le sème /pour s'asseoir/ peut être décomposé en unités plus petites (comme, par exemple, le trait /finalité/)

- sèmes = **unités minimales de différenciation** – attention à ne pas les assimiler à des unités minimales de signification

- sèmes doivent donc être distingués des noèmes
- **noèmes** ou **primitifs sémantiques** sont des unités minimales non analysables (entités métalinguistiques ou cognitives) - ils sont en nombre restreint et sont considérés comme des universaux
- exemples de primitifs sémantiques : « *quelqu'un* », « *quelque chose* », « *penser* », « *dire* », «*vouloir*», « *négation* »

- typologie des sèmes :

- ne sont pas tous de même nature – B. Pottier les distingue ainsi :



- **sémantème** = l'ensemble des sèmes spécifiques dans un ensemble donné
- **classème** = l'ensemble des sèmes génériques dans un ensemble donné
- **virtuème** = la partie connotative du sémème

La distinction **sèmes dénotatifs** / **sèmes connotatifs** reprend l'opposition classique dénotation/connotation

- sèmes **dénotatifs**, acceptés par l'ensemble de la communauté linguistique, déterminent la référence de façon stable
- sèmes **connotatifs** ont un caractère instable, virtuel, voire individuel
 - p.ex. *armoire* a le sème dénotatif /fermé par portes/ et le sème connotatif /en bois/,
gueule appliqué à un être humain a le sème dénotatif /orifice/ et le sème connotatif /populaire/
- dans ces conditions, le virtuème inclut des phénomènes trop divers -> critique de cette théorie :
- ainsi, le sème connotatif de *gueule* ne relève pas vraiment d'une analyse du signifié mais d'une situation de discours qui détermine le registre utilisé
 - les critiques disent que le trait /en bois/ pour *armoire* n'est pas connotatif (car il est socialement généralisé) mais dénotatif

- la difficulté de cerner le virtuème renvoie à la difficulté posée par l'intégration de la notion de connotations

(notons que la théorie du prototype – III - permet de résoudre ces questions : certains traits sont plus centraux que d'autres, bien qu'ils ne soient pas partagés par tous les éléments de la catégorie
- une armoire prototypique est en bois)

- la distinction **sèmes spécifiques/sèmes génériques** introduit, parle biais des sèmes génériques, une dimension syntaxique dans l'analyse componentielle

- les sèmes spécifiques, tels les sèmes /avec dossier/, /sur pieds/, permettent d'opposer des sémèmes voisins et opèrent dans un seul champ lexical

- au contraire, les sèmes génériques sont des composants très généraux, de nature syntactico-sémantique, qui sont communs à des unités appartenant à des ensembles lexicaux différents

- p.ex. le classème (ensemble des sèmes génériques) valant pour *chaise, fauteuil, canapé...* sera constitué de /non animé/, /matériel/, /comptable/, traits qui définissent également *crayon on pinceau* par exemple - les sèmes génériques sont proches des traits de sous-catégorisation sémantique pratiqués dans l'analyse distributionnelle (pour les synonymes)

- typologie des sèmes par F. Rastier (*Sémantique interprétative*) :

- les sèmes dénotatifs sont appelés **inhérents**

- les sèmes connotatifs les sèmes **afférents** (ils sont liés aux normes sociales)

- p.ex. le sémème de *caviar* comprend le sème inhérent /comestible/ et le sème afférent /luxe/

le sémème de *femme* comprend le sème inhérent /sexe féminin/ et le sème afférent /faiblesse/

- cette typologie s'inscrit dans une perspective de la **sémantique textuelle** (= l'étude des sémèmes en contexte)

- elle fait l'opposition entre les sèmes **actualisés** (activés par le contexte) et les sèmes **virtualisés** (neutralisés dans le contexte), opposition valable pour tous les types de sèmes

- exemple simplifié d'analyse sémique textuelle appliqué à un extrait de Zola (*Madeleine Férat*) :
« *Guillaume était la femme dans le ménage, l'être faible qui obéit, qui subit les influences de la chair et de l'esprit* »

- dans ce contexte, le trait /faiblesse/, fortement récurrent (*être faible, obéit, subit*), est actualisé

- il apparaît comme sème inhérent de *faible* et comme sème afférent de *femme*

- en revanche, le trait inhérent du sémème de *femme* /sexe féminin/ est neutralisé parce

qu'incompatible avec le trait /sexe masculin/ inhérent à *Guillaume*

- le critère contextuel l'emporte donc sur celui qui relève du système fonctionnel de la langue ; il s'agit d'une étude dynamique du sens lexical.

Difficultés théoriques et méthodologiques

a) délimitation de l'ensemble lexical

- l'ensemble lexical est établi sur la base de critères conceptuels, selon une démarche onomasiologique - les sèmes en tant que traits pertinents dépendent largement des ensembles que le linguiste se donne

- ces critères restent fragiles parce qu'ils ne peuvent être assortis de critères formels (ne peuvent donc s'appuyer sur les formes linguistiques).

- p.ex. l'ensemble des moyens de transport - *voiture, taxi, autobus, autocar, métro, train, avion, moto, bicyclette* - étudié par B. Pottier est justifié par l'expérience « d'un citadin voyageur »

- mais comment expliquer la limitation du corpus des sièges ? - pourquoi ne pas y inclure, comme l'ont suggéré maints commentateurs, d'autres signes comme *strapontin, pliant, bergère* (*lenoška*) ou *méridienne* (*empírová pohovka*) qui désignent tous des sièges ?

- pour résoudre la difficulté, B. Pottier pose des conditions plus restrictives :

Le sème est le trait distinctif sémantique d'un sémème, relativement à un petit ensemble de termes réellement disponibles et vraisemblablement utilisables chez le locuteur dans une circonstance donnée de communication.

=> les contraintes pragmatiques permettront alors de séparer l'étude du lexique spécialisé (*bergère, méridienne*) du lexique général (*fauteuil, tabouret*).

b) sélection des sèmes

- la sélection des sèmes distinctifs est une procédure longue et parfois malaisée (sauf à étudier des cas limpides, telle l'opposition *rivage/rive* ou *marin/marinier*)

- la difficulté liée au choix des traits d'un mot est accrue lorsqu'il s'agit de mettre au clair des oppositions pertinentes au sein d'un sous-ensemble lexical.

- p.ex. le sémème de *auberge* doit-il comprendre le trait /destiné au logement/ ou le trait /sert des repas/ ? le trait /luxueux/ ou le trait /campagnard/ ?

Dans l'indécision, devra-t-on renoncer à utiliser ces sèmes pour opposer les sémèmes de *hôtel, hôtellerie* (*ubytovací hostinec nebo luxusní restaurace*) , *auberge* et identifier des différences sur d'autres traits au mépris de l'intuition ?

Ou bien admettre qu'il n'y a pas de structuration claire des oppositions sémiques dans cet ensemble ?

À l'inverse, il arrive que différentes analyses sémiques du même ensemble lexical soient également plausibles (cf. exercice 2 - pluie) - c'est notamment le cas lorsque les traits distinctifs sont liés au savoir (spécialisé ou non) que l'on a du domaine.

Exemple de deux analyses sémiques différentes des synonymes *rabais* et *remise*

(après avoir éliminé les acceptions polysémiques - condition *sine qua non* d'une analyse sémique d'un micro-ensemble).

- *rabais* et *remise* partagent le sens « réduction de prix »

- pour le consommateur, *remise* a le sème /réservé à un client particulier/, *rabais* ne l'a pas

- en revanche, pour un expert dans le domaine de la comptabilité, *rabais* a le sème /exceptionnel/ tandis que *remise* est caractérisé par le sème /accordé automatiquement/

=> les deux analyses ne sont nullement contradictoires.

- par ailleurs, les oppositions sémiques varient selon le temps et l'espace

- l'analyse des noms de sièges date de 1964 et aujourd'hui la matrice des traits serait quelque peu modifiée : le sème ⁶ /en matière rigide/ n'est plus guère pertinent pour *fauteuil*

- d'une façon générale, la représentation sémique des mots en langue ne peut s'abstraire des données socioculturelles qui conditionnent le sens lexical.

Analyse sémique et définition par inclusion

- à première vue, il y a des **ressemblances** :

- dans les deux cas, il s'agit d'une définition du sémème en termes de traits (définition en intension).

- l'incluant (ou hyperonyme) est l'équivalent de l'archilexème, réalisation langagière de l'archisémème.

P.ex. la définition de *fauteuil* du PR :

Fauteuil : siège à dossier et à bras, à une seule place.

- l'incluant *siège* est l'archilexème et les traits spécifiques correspondent ici aux sèmes

- la définition par inclusion implique donc une comparaison implicite avec d'autres signes alors que dans l'analyse sémique, la comparaison est explicite

- les deux procédures **diffèrent** dans leurs objectifs et leurs méthodes :

- l'analyse sémique a une optique différentielle (c'est-à-dire contrastive) : elle vise à dégager les oppositions entre sémèmes d'un ensemble lexical clos.

p.ex. *taxi* est confronté à *voiture, autobus, autocar, métro, train, avion, moto, bicyclette* pour être « interdéfini » par les sèmes suivants : /transport de personnes/, /sur terre/, /payant/, /4 à 6 personnes/ et, facultativement, /individuel/ et /intra-urbain/.

- le lexicographe, en revanche, qui recourt à la définition par inclusion, définit le ou les sémèmes d'un mot, de façon autonome.

Taxi est ainsi défini dans le *PR* :

taxi = voiture automobile de place, munie d'un compteur qui indique le prix de la course.

- les méthodes sont différentes :

- le lexicographe propose une périphrase exprimée en langage ordinaire (l'hyponyme *voiture de place* est cependant un archaïsme) et dans laquelle les traits spécifiques ne constituent pas obligatoirement des unités sémantiques ni des traits différenciateurs

- le sémanticien recherche des sèmes dans la perspective d'une combinatoire, attentif à une formulation métalinguistique non équivoque et recourant volontiers à la formalisation - matrice de traits (en Europe) ou représentation arborescente (aux Etats-Unis – Katz et Fodor)

- la conception du sens lexical est différente :

- relation des mots aux choses (relation de désignation) dans le cas de la définition par inclusion
- relation entre les signes (relation de signification) dans le cas de l'analyse componentielle

- l'interaction fonctionne pourtant:

la lexicologie et lexicographie ont toujours été dans une relation complémentaire – donc les lexicographes tirent parti de certains résultats de l'analyse sémique et les linguistes puisent dans les définitions du dictionnaire un contenu qu'ils traiteront en termes de sèmes, puisque la définition du dictionnaire se prête à une double lecture, référentielle et métalinguistique

- en dépit d'une critique de la sémantique structurale, l'apport théorique et méthodologique de la sémantique componentielle reste important

- les concepts de sème, de sémème et d'archisémème sont des concepts fondamentaux, largement utilisés, libres du lien avec le modèle structural

- la comparaison entre sémèmes s'applique à de nombreux domaines de la sémantique lexicale (relations sémantiques, polysémie).